

Cette année, la commémoration de la Journée internationale de la femme (Jif), en raison du contexte de post-crise en Côte d'Ivoire, se veut un forum de réconciliation et de reconstruction nationale, une plateforme idéale pour l'évaluation de la situation des femmes ivoiriennes dans le processus de développement. Et le ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant qui entend trouver les voies et moyens pour favoriser leur engagement dans les différents secteurs d'activités afin de faire progresser l'égalité des sexes, a organisé, le 22 février, dernier des ateliers sectoriels de réflexion. Le thème : «bilan de la présence des femmes ivoiriennes dans tous les secteurs d'activité. Quelles perspectives pour la jeune femme de demain?». En effet, il s'agissait pour la centaine de participantes issues de l'administration publique, des secteurs du vivrier, de la défense, des médias, des professions libérales, de la diplomatie, des femmes au foyer, des jeunes, du monde des arts, des Ong... de relever les forces et faiblesses inhérentes à leur évolution et d'identifier, au finish, les solutions et les opportunités pour une plus grande promotion, participation et contribution des femmes à la marche de la nation.

### **Des avancées notables**

La perception de la gestion du pouvoir ou de la vie publique comme une affaire exclusivement masculine tend à disparaître. Les participantes au séminaire ont, en effet, reconnu que les choses évoluent et que d'énormes progrès ont été accomplis pour l'émancipation des femmes. Elles en veulent pour preuve les différents rapports nationaux élaborés en 2010, notamment celui de Beijing + 15. A cet effet, quelques chiffres concernant la réduction des inégalités entre les sexes illustrent bien la situation. Dans le secteur de l'Education, l'indice de parité entre les sexes dans l'enseignement primaire a connu une progression sur la période allant de 1977 à 2000, passant de 0,77 à 0,81.

Il faut savoir que la parité est exacte à 1. Par ailleurs, le taux net de scolarisation des filles du primaire est de 53,07% contre 58,84% pour les garçons en 2008. Au niveau de la santé, la mortalité maternelle a connu une légère baisse passant de 597 pour 100 000 naissances vivantes en 1994 à 543 pour 100 000 naissances vivantes en 2005. Quant à la participation à la vie publique, le taux des femmes membres du Conseil économique et social est passé de 15,8% en 1999 à 21% en 2005. A l'Assemblée nationale, leur taux était de 4,6% en 1990, puis 8,9% en 2001 et à environ 11% en 2011. Globalement, dira la ministre Raymonde Coffie, «nous pouvons dire que des progrès ont été réalisés et l'Afrique de 2012 n'est pas

l'Afrique des années 1960».

## La persistance des freins culturels

Comme si l'on avait honte de révéler ces chiffres effarants, il n'existe pas de statistiques fiables en ce qui concerne la présence des femmes dans l'administration publique et privée. Les participantes au séminaire ont cependant donné, par corporation, un aperçu de la situation. Les avocates représentent 25 % des hommes en toges. A la douane sur un effectif de 2500 agents, on compte 210 femmes et sur 19 administrateurs, 3 sont des femmes. Au Trésor public, il y a 15 directions centrales dont 3 sont occupées par des femmes. A la police nationale, pour plus d'une centaine de commissaires de police, elles ne sont qu'une douzaine. Quant à la Défense, sur près de 20000 militaires, on dénombre 132 femmes dont 25 officiers. Les femmes du monde de l'art ne sont pas logées à la meilleure enseigne.

En effet, sur 54 plasticiens, elles sont 6 femmes et il n'y a pas de femme réalisatrice de long métrage. A Fraternité Matin, le plus grand journal d'Afrique noire francophone, hormis la Présidente du conseil d'administration (Pca), Mme Viviane Zunon Kipré, il n'y a aucune femme à des postes de décision. Et la liste, dit-on, n'est pas exhaustive! Pour expliquer ce tableau, Assi Assi Célestine, présidente du Réseau des femmes administrateurs de Côte d'Ivoire et par ailleurs, directrice des marchés publics Abidjan, affirme «qu'il faut encore compter avec la phallocratie qui continue de prévaloir dans plusieurs secteurs», Et à la persistance des freins culturels, s'ajoute, entre autres, une législation parfois discriminatoire. Des femmes juristes ont dénoncé, notamment la loi sur le mariage qui dit d'office que «l'homme est le chef de la famille.» Aussi, ont-elles souhaité que la puissance paternelle soit remplacée par la puissance parentale. Elles ont, en sus, relevé le cas de la femme au foyer (choix délibéré ou subi), pierre angulaire de la famille qui n'a pourtant aucun statut juridique. Devenant ainsi le parent pauvre de la société. Aussi, compte tenu de leur manque d'épanouissement, des femmes au foyer, à l'instar de Mme Diabaté Djessira, ont-elles émis le vœu qu'«une indemnité leur soit versée au prorata des naissances». En outre, plusieurs Ong de lutte contre les violences faites aux femmes ont regretté «l'augmentation du certificat médical fixé à 30.000 au lieu de 5000F Cfa».

Quant à la ministre Raymonde Coffie, elle croit fermement que ces entraves sont dues au fait que «certains ne sont pas prêts à céder le pouvoir, quand la plupart des hommes n'imaginent même pas leurs épouses émettre une opinion publiquement.» Ce qu'ils acceptent, par contre, «c'est que les opinions que les femmes émettent restent dans le secret de la nuit. Les hommes se réservant le privilège de s'en prévaloir le jour et recevoir les félicitations de leurs employés ou collaborateurs pour leur clairvoyance ou leur sagacité», a-t-elle ironisé. Avant de soutenir qu'il est temps que «les femmes prennent le lead. Qu'elles prennent les devants des

choses pour s'assumer pleinement» Mme Komenan Ahou Janet, chef d'entreprise, avitailleur en offshore pense aussi que les femmes pour réussir doivent «transformer les défis en opportunité et se les accaparer définitivement.»

## **Les cercles de pression féministes**

«En Côte D'Ivoire, il existe une réelle volonté politique.», témoigne Mariam Dao Gabala chef d'entreprise et présidente de la coalition des femmes leaders de Côte d'Ivoire (Cefelci) Toute chose qui favorise, indique-t-elle, non seulement la prolifération des cercles de pression féministes mais renforce leur champ d'action. «Nous arriverons à bout de ces boulets par la sensibilisation. C'est parce que les populations n'ont pas d'information sur la question qu'elles ont encore des réticences», argue-t-elle. Et de souligner que pour donner plus de poids et de réalisme à cette démarche, le gouvernement ivoirien, sous l'impulsion du ministère de la Famille a ratifié en octobre dernier le protocole additionnel de la charte africaine des droit de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes communément appelés le protocole de Maputo.

S'appuyant donc sur ces textes fondamentaux dont la constitution et le document de politique nationale sur l'égalité des chances, l'équité et le genre, adopté en 2009 où l'Etat s'est engagé à appliquer un quota d'au moins 30% et la Résolution 1325 relatif à la femme, la paix et la sécurité, les cercles de pression féministes font des incursions et du lobbying dans les forums économiques et politiques. C'est dans ce cadre que le Compendium des compétences féminines dont Mme Jeanne Peuhmond, Conseillère spéciale du chef de l'Etat pour les questions du genre est l'initiatrice, a vu le jour. «C'est est un outil consacrant la visibilité, la participation et le leadership des femmes dans la gestion des affaires aussi bien du secteur public que du secteur et privé» affirmait Yao Euphrasie, coordinatrice du programme, lors d'un atelier organisé récemment à cet effet. C'est dans cette même dynamique que la ministre de la Famille de la Femme et de l'Enfant entend remettre au Chef de l'Etat, le 8 mars prochain, un livre blanc. Lequel va résumer toutes les préoccupations des femmes dans tous les secteurs d'activité. Toutefois, à l'en croire,

«Toutes ces contributions devraient se faire dans le cadre d'une politique de promotion féminine consensuelle et concertée et bien évidemment, au-dessus des considérations politiques, religieuses ou ethniques», explique Raymond Coffie.

## **La féminisation par compétence**

A l'aube des indépendances, le président Houphouët- Boigny qui voulait former l'élite ivoirienne pour remplacer le colon, a été on ne peut plus clair: «pas d'ivoirisation au rabais!» Le Pr Mireille Dosso, une des premières femmes biologistes en Côte d'Ivoire, qui a fait partager à l'assistance son expérience, assène pour sa part que «pas de féminisation au rabais. On ne fait pas de politique de féminisation parce qu'il s'agit de femmes. Mais on met en oeuvre cette politique parce qu'il s'agit de femmes compétentes». Grâce à cette vision, elle a donné non seulement un visage féminin à la biologie mais ses lettres de noblesse à cette spécialité longtemps considérée comme marginale. Marcel Zadi Kessy, président du Conseil économique et social, est l'un des farouches défenseurs de cette thèse. Cette grande figure du monde du développement est certainement le premier manager ivoirien à avoir responsabilisé des femmes en entreprise. En effet, près de 26 % des effectifs des sociétés qu'il a dirigées, sont féminisés.. Un engagement salué par les Ong féminines qui ont profité de l'occasion pour rendre public un rapport de la Banque mondiale en la matière.

«Cette institution vient de sortir son rapport 2012 sur «Egalités de genre et développement» où des experts ont démontré que l'égalité entre les femmes et les hommes est un atout pour l'économie, à travers les gains de productivité» ont-elles fait remarquer. Il reste donc «aux décideurs et chefs d'entreprises de porter les lunettes du genre et ils verront leur productivité augmenter!», soutient Mme Yao Euphrasie.

Par Hadja Sidibé